L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN ..... 12 f
VENTE PAR LE SERVITEUR. 6 f par mois d'avance

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN 11 DECEMBRE 1839.

Cinq ma'les de New York sont donc aujourd'hui celle d'hier a usanqué au doit de Charleston.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.
GEORGES EUSTIS, Esq. a été nommé juge de la Cour Suprême, en remplacement de George S. Pandridge, démissionnaire.

LE GENERAL HARRISON—M. VAN BUREN ET LES ABOLITIONISTES.

Nous avons vu avec peine qu'un journal de notre ville a pris la face du vieux général Harrison, l'éphémère de nécrophile, que certes il est loin de mériter. Il est à remarquer que c'est une tactique familière des journaux du pouvoir, d'attaquer toujours les premiers leurs adhérents publiques ou les chargeant sans aucune preuve des plus odieuses accusations. Cela se comprend aisément; on peut bien prouver la fausseté de l'accusation; mais il n'en reste pas moins quelque chose, il n'en reste pas moins un peu de la moitié de une sorte de tache.

Mais ici nous croyons que l'attaque portée contre le général Harrison a un double but: celui de le calomnier d'abord, et ensuite celui de détourner l'attention publique des actes antérieurs de Mr. Van Buren; car M. Van Buren a été trop intimement lié avec le parti abolitioniste, il a trop longtemps fait cause commune avec lui, il a trop long-temps agi comme un abolitioniste lui-même pour qu'on ne pense pas qu'il chérit encore ces mêmes principes abolitionistes, et qu'on cherche avant tout c'est d'opérer en sa faveur une diversion favorable.

Nous tenons à déjouer cet manœuvre; nous voulons le forme ouvertement avec une entière bonne foi comme des hommes qui n'éprouvent nul embarras à défendre une bonne cause et qui peuvent jouer, comme on dit, communément, cartes sur table. Pour cela nous allons examiner en même temps la conduite tenue par Harrison et Van Buren relativement à la question de l'abolition.

Lorsque la question du Missouri fut portée devant le congrès et faillit amener, par les violents débats qu'elle occasionna, la dissolution de l'Union, le général Harrison était membre de la chambre des représentans au congrès, et M. Van Buren sénateur dans la législature de l'Etat de New York. Eh bien, alors quelle fut leur conduite réciproque? Le général Harrison avait reçu de la législature de l'Ohio, Etat qui l'a représenté, le mandat impératif de s'opposer à l'admission du Missouri dans la confédération comme Etat esclave; mais il refuse d'obéir à ce mandat ou à cette *instruction*: il ne reconnaissait pas ancienne de l'Ohio, le droit de se mêler de la question qui, selon lui, ne concernait que le peuple du Missouri et lui-seul. En conséquence de cette déclaration il se range avec les défenseurs du esclavage, en opposition au mandat impératif de la législature de son Etat, et par suite il fut éliminé du congrès. Ainsi dès ses premiers pas dans la carrière, politique le général Harrison s'est déclaré le défenseur des droits du sud et il a défendus au mépris de ses intérêts!

Que fesait Mr. Van Buren à cette époque? Hélas! il dès lors un *hostile du nord exercée principes abolitionnistes*! avait-il le courage de soutenir les droits du sud! Les présumées et résolutions suivantes adoptées par la législature de l'Etat de New York, seront une réponse suffisante:

"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat, et attendu que toute extension de l'esclavage comme un mal diffusible et que dans notre opinion on doit tout opposer toutes les barrières que peut offrir la constitution, pour prévenir son extension; et que comme la constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'ériger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union: C'est pourquoi il est

Résolu, sous l'approbation du sénat, que les sénateurs soient *instruits* et nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission dans l'Union d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."

Ce préambule et cette résolution furent portés au Sénat et soumis à sa considération le 29 janvier 1820. Le vote fut unanime pour l'adoption. Etaient présents MM Adams, Austin, Barnum, Beekman, Brewster, Childs, Dubley, Dayton, Dimmis, Evans, Fosthington, Hammond, Hart, Livingston, Loundsbery, McMartin, Moons, Malley, Moore, Noyes, Paine, Ross, Rosencrants, Skinner, Swan, VAN BUREN, Wilson, Young—30".

C'est bien là une preuve des sentiments abolitionistes de M. Van Buren, ou jamais rien ne sera prouvé. Nous considérons cette résolution d'abolitionnisme si forte que nous ne l'aurions pas portée à la légère, mais lorsque le journal de la législature de l'Etat de New-York constate le fait, on ne peut se dispenser d'en informer le peuple.

Dans la grande contestation qui s'est élevée entre le fanatisme du Nord et les intérêts du Sud, la première bataille a été gagnée par CLAY et HARRISON contre Van Buren et ses alliés du Nord.

Et cette question de l'admission du Missouri n'était pas de celles qui peut résoudre en un jour; des intérêts très graves y étaient enveloppés, des passions très vives étaient excitées: C'était comme un brandon de discorde jeté sur le Capitole.

A l'aspect du danger que soulevait cette grande controverse, le vénérable auteur de la déclaration de l'indépendance, l'illustre JEFFERSON, oublieux soit âge et ses infirmités, sent le nécessité de ressaisir dans l'arène politique et sa voix fétrit les principes abolitionistes. Dans sa lettre à John Adams, en janvier 1821 il dit: "La question du Missouri n'est que nominale; la véritable question est de savoir si l'on doit donner à la population esclave la liberté et un poignard."

Sur cette question l'opinion de Jefferson n'est pas douteuse: il l'a souvent manifestée en public et en particulier, et s'il le fallait cette partie de la lettre en ferait foi. Et que pouvorait à présent ce grand champion de la démocratie, si, revenant tout à coup parmi nous, il voyait le parti qu'il a fondé se prostituer de ses doctrines, soutenant Mr. Van Buren, comme l'ami du sud et protestant comme les ennemis de institutions du sud, ses patriotiques collaborateurs dans la grande question du Missouri, CLAY et HARRISON! Mais si Jefferson vivait, il y a longtemps qu'il aurait rendu le parti qui veut bon gré mal gré se faire appeler démocratique.

Mais ce n'est pas tout encore. Au plénitude de 1835 le général Harrison, faisant une visite à Vincennes, et engagé à assister à un dîner public, abordé volontairement et franchement dans son allocution le sujet de l'abolition. Et là, entouré des citoyens d'un Etat sans esclaves, il déclara que les abolitionistes troublaient la paix de l'Union, qu'ils soulevaient des éléments de discorde et portaient en danger la stabilité de nos institutions populaires en donnant leur aide aux fanatiques du nord.

Est-ce là un abolitionniste? Non. Dans sa carrière publique comme dans sa carrière privée, Harrison n'est montré l'ardent défenseur des institutions du sud, et le constant ennemi politique des abolitionistes.

EUROPE

Une lettre datée d'Altona, le 18 octobre, dit qu'un traité de commerce est sur le point d'être conclu entre la ville de Hamburg et les Etats qui composent la confédération commerciale allemande.

L'amiral Français commandant l'escadre qui croise sur les côtes de l'Espagne, a adressé une lettre à la chambre de commerce de Marseille, dans laquelle il informe qu'un second acte de piraterie a été commis par les Carlistes à l'embouchure de l'Ebre. Le Saint-Antonia, navire Espagnol, appartenant en grande partie à un négociant français, a été attaqué près d'Amposta, par la bande d'Arnoindsis, beau père de Cabrera, mais étant armé d'une pièce de canon, il a pu mettre en fuite les guérillas.

Le gouvernement Portugais, qui est déjà fort mal avec celui d'Angleterre, est aujourd'hui en contestation avec celui du Brésil pour le même sujet—la traite; et il paraît que les contestations ont été si vives que le gouvernement Brésilien a retiré un consul de Portugal son *exequatur*.

Le Moniteur nie que des pseudo-ports aient été accordés ou promis à Don Carlos. Il paraît cependant que malgré le démenti du journal officiel du gouvernement français, on n'en pensait pas moins à créer quelque chose de ce genre. Il est à remarquer que l'Angleterre a déclaré le défendre des droits du roi et il a défendus au mépris de ses intérêts!

Que fesait Mr. Van Buren à cette époque? Hélas! il dès lors un *hostile du nord exercée principes abolitionistes*! avait-il le courage de soutenir les droits du sud! Les présumées et résolutions suivantes adoptées par la législature de l'Etat de New York, seront une réponse suffisante:

"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat, et attendu que toute extension de l'esclavage comme un mal diffusible et que dans notre opinion on doit tout opposer toutes les barrières que peut offrir la constitution, pour prévenir son extension; et que comme la constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'ériger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union: C'est pourquoi il est

Résolu, sous l'approbation du sénat, que les sénateurs soient *instruits* et nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission dans l'Union d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."

Ce préambule et cette résolution furent portés au Sénat et soumis à sa considération le 29 janvier 1820. Le vote fut unanime pour l'adoption. Etaient présents MM Adams, Austin, Barnum, Beekman, Brewster, Childs, Dubley, Dayton, Dimmis, Evans, Fosthington, Hammond, Hart, Livingston, Loundsbery, McMartin, Moons, Malley, Moore, Noyes, Paine, Ross, Rosencrants, Skinner, Swan, VAN BUREN, Wilson, Young—30".

C'est bien là une preuve des sentiments abolitionistes de M. Van Buren, ou jamais rien ne sera prouvé. Nous considérons cette résolution d'abolitionnisme si forte que nous ne l'aurions pas portée à la légère, mais lorsque le journal de la législature de l'Etat de New-York constate le fait, on ne peut se dispenser d'en informer le peuple.

Dans la grande contestation qui s'est élevée entre le fanatisme du Nord et les intérêts du Sud, la première bataille a été gagnée par CLAY et HARRISON contre Van Buren et ses alliés du Nord.

Et cette question de l'admission du Missouri n'était pas de celles qui peut résoudre en un jour; des intérêts très graves y étaient enveloppés, des passions très vives étaient excitées: C'était comme un brandon de discorde jeté sur le Capitole.

A l'aspect du danger que soulevait cette grande controverse, le vénérable auteur de la déclaration de l'indépendance, l'illustre JEFFERSON, oublieux soit âge et ses infirmités, sent le nécessité de ressaisir dans l'arène politique et sa voix fétrit les principes abolitionistes. Dans sa lettre à John Adams, en janvier 1821 il dit: "La question du Missouri n'est que nominale; la véritable question est de savoir si l'on doit donner à la population esclave la liberté et un poignard."

Sur cette question l'opinion de Jefferson n'est pas douteuse: il l'a souvent manifestée en public et en particulier, et s'il le fallait cette partie de la lettre en ferait foi. Et que pourorait à présent ce grand champion de la démocratie, si, revenant tout à coup parmi nous, il voyait le parti qu'il a fondé se prostituer de ses doctrines, soutenant Mr. Van Buren, comme l'ami du sud et protestant comme les ennemis des